

CHIFFRES CLÉS



PRATIQUE SPORTIVE

47 %

des personnes en situation de handicap déclarent pratiquer une activité physique ou sportive (contre 80 % dans l'ensemble de la population) / Rapport INJEP 2024 « la pratique sportive des personnes en situation de handicap »



FÉDÉRATIONS

35

fédérations délégataires de parasport dont 7 nouvelles depuis le 22 décembre 2025

51

fédérations membres du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF)



AIDES FINANCIÈRES

100 %

de prise en charge des fauteuils roulants sportifs depuis décembre 2025 par l'Assurance Maladie

70 €

montant du pass Sport, pour la campagne 2025, pour les jeunes en situation de handicap (6 à 19 ans pour les bénéficiaires de l'AEEH, 16 à 30 ans pour l'AAH)

2,5 M€

annuel de soutien à la mise en accessibilité des équipements sportifs et l'achat de matériels et véhicules adaptés (enveloppe ANS Accessibilité)

32

projets (22 territoriaux et 10 fédéraux) ont été soutenus dans le cadre de l'Appel à projets « aide humaine dans le parasport » en 2025 à hauteur de 500k€ (AAP Impact 2024 de l'ANS)



STRUCTURES PARA* ACCUEILLANTES

6 000

structures sportives et 6 500 lieux de pratique référencés dans le Handiguide des sports

2 500

structures sensibilisées par le programme « Club inclusif » depuis 2022

100

sentiers accessibles (randonnée, trail, fauteuil tout terrain), objectif 400 sur l'ensemble du territoire d'ici 2030

* Spécificité propre à la sémantique du milieu sportif, le préfixe « para » (jeux paralympiques > comité paralympique > parasport) est utilisé par souci de clarté et aucunement comme élément de stigmatisation